



Mardi 17 octobre 2017

Le travail intérimaire avec un contrat à durée indéterminée

Bien sûr que nous sommes pour les CDI...

...mais de véritables contrats à durée indéterminée, pas un simulacre. La seule certitude que ces contrats à durée indéterminée offriraient aux intérimaires serait celle d'une incertitude permanente sur les revenus, l'horaire et le lieu de travail. Et une flexibilité encore plus accrue. Ce n'est pas une avancée pour les intérimaires.

Le ministre Peeters a demandé aux syndicats et aux employeurs de conclure un accord afin de rendre les CDI dans l'intérim possibles. C'est un point que le front commun syndical ne négociera pas.

Par définition, l'intérim n'est pas une fin en soi, mais bien un instrument temporaire du marché du travail, en général hyper flexible pour les travailleurs.

Cette proposition supprime les inconvénients pour les utilisateurs : ils pourraient ainsi sans risque faire appel ou pas à un intérimaire. Par contre, cette proposition ne supprime pas les inconvénients pour les intérimaires eux-mêmes : l'hyper flexibilité reste, rien n'est sûr, tout peut toujours changer au jour le jour. Quel travail, quel salaire, où, quand ? L'intérimaire reste la marionnette de l'agence d'intérim.

Le défi aujourd'hui est la création de nouveaux emplois de qualité. Nous ne voyons pas comment cette proposition pourrait créer de nouveaux emplois. Au contraire, elle ne ferait que coincer les intérimaires dans un système avec des salaires et des conditions de travail précaires, dans un régime de travail hyper flexible.

Aujourd'hui peu d'acteurs sur le marché du travail sont demandeurs de CDI Intérim. Le secteur de l'intérim y voit bien une opportunité en créant un énième nouveau système. Probablement pour bétonner ses parts de marché dans un marché du travail qui se contracte.

Plus d'information

Werner Van Heetvelde : 0476 408 545

CSC : Pierre Ledecq : 0485 94 35 93

CGSLB : Erik Decoo 0475/39.89.51